

INTERNET EN TRÈS HAUT DÉBIT

pour tous !

ENTENTE COMMUNAUTAIRE RISLE-PAYS D'AUGE

... un nouvel horizon

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUIH)

pour dessiner notre avenir

THERMOGRAPHIE DU VAL DE RISLE

les calories à la loupe

INTERNET EN TRÈS HAUT DÉBIT

... pour tous !

Le 29 septembre dernier, Hervé Maurey, Président du syndicat EURE-NUMERIQUE et Michel Leroux, Président de la Communauté de Communes Pont-Audemer/Val-de-Risle ont inauguré le nœud de raccordement optique (NRO), équipement indispensable pour l'activation de la fibre optique en cours de développement sur le territoire.

Cette inauguration marque le point de départ de l'activation des prises chez les particuliers et donc de la commercialisation des offres Très Haut Débit (THD) par les opérateurs.

Ainsi, les premiers raccordements chez les particuliers seront possibles dès le début de l'année 2018, avec un objectif de couvrir dans les mois qui suivent, 97% de l'ensemble du territoire d'abord de l'ex Communauté de Communes de Pont-Audemer, et ensuite sur l'ex CDC de Montfort-Sur-Risle.

La fibre optique permettra aux entreprises, aux particuliers, à l'ensemble des utilisateurs des usages numériques d'accéder à un débit 10 fois supérieur aux débits actuels. Vidéos, photos, messages volumineux, jeux en ligne, connexions multiples... tout sera plus facile, plus rapide, plus fiable.

L'investissement public est de l'ordre de 10 Millions d'euros pour l'ensemble du territoire Pont-Audemer/Val-De-Risle, cofinancés par la Région, le Département et les intercommunalités. C'est un effort unique pour relever les défis du numérique.

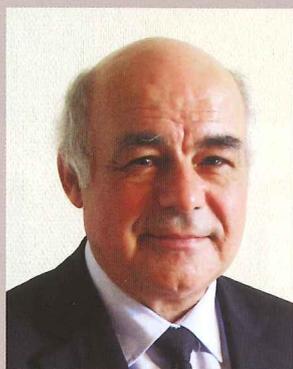
L'enjeu est bien sûr économique, technique mais aussi social. Le THD permettra à notre territoire de rester attractif, de proposer des nouveaux usages pour le moment inexplorés, il nous permettra de rentrer de plain-pied dans l'avenir.

LE THD EN PRATIQUE



À partir du mois de janvier 2018 (sur l'ex Communauté de Communes de Pont-Audemer dans un premier temps), il sera possible de s'abonner au THD. D'abord, il vous faudra vérifier l'éligibilité de votre ligne auprès du prestataire EUREKA (<http://www.eureka-thd.fr/>).

Ensuite, il vous en coûtera 110 euros : 60 euros pour le raccordement (valable pour les 100 premiers mètres de tranchée) et 50 euros pour les frais d'accès. Enfin, il vous faudra contacter un opérateur (fournisseur d'accès), parmi les quatre, pour le moment, à faire des offres THD (WIBOX, COMCABLE, NORDNET, KNET). Pour 30 euros par mois, vous bénéficierez d'un débit de 100Mbit/seconde, internet illimité, bouquet TV, téléphone illimité.



Michel Leroux

Président de la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes Pont-Audemer/Val-de-Risle (CCPAVR) avance. Nos projets sont sur les rails, les financements de l'Etat, de la Région et du Département en cours de finalisation... Bref, l'avenir est en marche.

Mais au-delà des projets, nous menons aussi des réflexions sur notre territoire, sur la manière de bien vivre ensemble, sur les synergies à mettre en place, sur la manière dont nous pouvons agir différemment. L'époque nous le réclame, c'est à nous d'agir.

Agir pour l'accès à Internet en Très Haut Débit (THD). Grâce à Eure-Numérique, à la Région et au Département, le THD sera bientôt une réalité pour notre territoire. Ses usages sont multiples et les enjeux sont énormes.

Agir pour ouvrir notre territoire. Grâce à l'entente Risle-Pays d'Auge, nous créons un espace de travail, de dialogue et d'échanges, pour dessiner ensemble notre avenir commun. C'est une démarche inédite, une dynamique unique au service de vous toutes et tous.

Agir pour maîtriser notre avenir. Grâce au PLUIH en cours d'élaboration, nous construisons un outil commun qui nous permettra de définir les orientations sur la préservation des espaces naturels, sur les mobilités, sur l'habitat...

Autant d'actions et de projets, que nous vous détaillons dans ce bulletin. Oui la CCPAVR est à l'ouvrage, foisonne de projets et d'actions à venir. Un état d'esprit que nous vous devons, vous toutes et tous qui vivez ici sur ce territoire que nous aimons tant.

Bien cordialement,

Michel Leroux



... un nouvel horizon

Le lundi 18 septembre 2017, les Communautés de Communes de Blangy-Pont-L'Évêque, Lieuvin Pays d'Auge, Normandie Cabourg Pays d'Auge, Pays de Honfleur-Beuzeville et Pont-Audemer/Val-De-Risle ont signé une entente afin de fédérer ces cinq territoires, afin de créer des synergies entre ces cinq intercommunalités.

Bassin de vie et d'emploi cohérent, ces intercommunalités partagent le même espace, celui du sud de l'estuaire de la Seine et la même épine dorsale que constitue l'autoroute A13. Logée au cœur de la Normandie, à proximité des agglomérations de Caen, du Havre et de Rouen, l'Entente se veut un pôle de travail et d'échanges, une manière originale et innovante d'envisager un avenir commun.

Au cœur de cette nouvelle dynamique 5 axes majeurs ont été identifiés :

Développement économique

Agriculture

Mobilité

Services à la population

Santé

Ces thématiques seront abordées par les élus afin d'établir un diagnostic, de réfléchir aux enjeux communs, de penser et de développer des actions, qui seront ensuite engagées par chaque intercommunalité. L'entente est avant tout un espace de dialogue, de réflexions et de prospections. Désormais, ces territoires n'agiront plus seul dans leur coin, sans ouverture, sans optimisation et sans mutualisation de l'action publique.

L'implantation des zones d'activité, le développement des circuits agricoles courts, la mobilité en milieu rural, l'accès à des services de soins de qualité pour tous et partout sur le territoire... autant d'enjeux et bien d'autres encore qui seront abordés et traités de manière conjointe et coordonnée.

C'est une méthode sans précédent qui se met en œuvre à travers cette entente. Une méthode dont la seule finalité est de répondre toujours plus efficacement aux besoins et aux attentes de celles et ceux qui vivent sur nos territoires.

L'entente n'est pas un échelon de plus, mais un incubateur de projets qui ne coûtera rien au contribuable.

Au profit des citoyens, nous avons décidé de nous entendre pour définir ensemble notre avenir commun !



le **BULLETIN** de la Communauté de communes de **Pont-Audemer Val de Risle**
Directeur de la publication : Michel Leroux
Conception : Les Vases Communicants
Couv. : Office de tourisme Vallée de la Risle
Impression : C'sibo

Services de la Communauté de communes
2 place de Verdun BP 429
27504 Pont-Audemer cedex
Tel : 02 32 41 08 15
Fax : 02 32 41 24 74
info@ccpavr.fr

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL...



... un outil au service du territoire

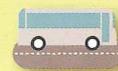
Le Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUIH) est un document qui permet de définir les règles d'urbanisme qui sont opposables à toutes et tous sur le territoire d'une intercommunalité.

Le choix de réaliser ce document repose sur une réflexion menée par la Communauté de Communes afin de mettre en avant une politique publique d'aménagement, de résoudre certains problèmes d'urbanisme auxquels peuvent être confrontées les municipalités et de coordonner tout cela à l'échelle de plusieurs communes. Le PLUIH aura vocation à assurer une vision à la fois communautaire et solidaire du territoire.

Ainsi, les communes de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle ont souhaité porter ensemble un projet d'aménagement du territoire raisonné et maîtriser les évolutions futures du territoire en mettant en œuvre ce PLUIH. De nombreux objectifs ont été formulés par les communes permettant de construire un projet de territoire :



- ➔ Reconquérir les **cœurs de village**.
- ➔ Prendre en compte les politiques de l'**habitat** et les **diversités** sur le territoire.
- ➔ Favoriser le **développement** du territoire tout en étant en adéquation avec les **activités agricoles**, mais également en préservant la **qualité paysagère**...
- ➔ Mener un travail sur les **mobilités**.
- ➔ Continuer à renforcer l'**attractivité** des territoires en passant par les **équipements**.

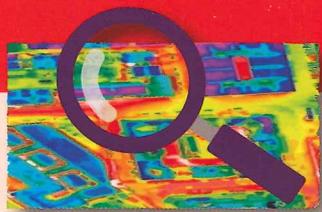


Le PLUI c'est en quelque sorte notre patrimoine commun, la vision, les orientations que nous souhaitons donner à notre territoire dans les années à venir. C'est aussi un document que nous léguerons aux générations futures, avec des garanties de protection et de préservation à la fois de nos espaces naturels, mais aussi de notre identité rurale.

LE PLUIH : Exprimez-vous !

Concierner la population tout au long de la procédure est une volonté affirmée par le Conseil Communautaire et par le groupement de bureaux d'études retenus pour co-élaborer ce document d'urbanisme. Des ateliers, des réunions de présentations, des balades urbaines seront organisés afin de recueillir la parole habitante et vivante du territoire.

Tous les acteurs de ce territoire seront conviés à participer à ces moments d'échange : les habitants, les travailleurs, les entreprises, les associations, etc. Toutes les infos ici : <http://plui-ponto.fr/>



LE VAL DE RISLE THERMOGRAPHIÉ

Aujourd'hui, 40% de notre consommation d'énergie est consacrée au chauffage des logements, des bâtiments et à nos besoins en éclairage et eau chaude.

Faute d'une enveloppe étanche, ces calories s'échappent avec un double effet sur les budgets de chauffage et sur l'environnement.

La Communauté de communes par une opération de thermographie aérienne sur le territoire Val de Risle veut évaluer précisément la réalité des déperditions thermiques dans les bâtiments publics et privés. 30% des déperditions de chaleur se font par le toit. Cette thermographie vise à sensibiliser la population au gaspillage énergétique et aux enjeux économiques et environnementaux qui y sont liés.

Pour visualiser les déperditions, les bâtiments sont survolés par un avion dans lequel est embarquée une caméra thermique qui enregistre des images thermographiques.

Est ainsi obtenue une banque d'images qui traduit les déperditions de calories. Un toit chaud (rouge sur l'image) signifie qu'une partie de l'énergie dépensée pour chauffer la maison est perdue dans l'atmosphère. **Le survol de la totalité des communes de Val de Risle va donc être réalisé cet hiver.**

La thermographie sera faite par la société Action Communication. Des conditions météorologiques favorables sont indispensables pour obtenir des résultats probants : période de froid lorsque les bâtiments survolés sont chauffés, sur des toitures sèches n'ayant pas reçu de précipitation depuis au moins 24 heures, avec un ensoleillement limité et une température extérieure de moins de 5°C. Les données enregistrées sont ensuite traitées.